

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2018**

PRÉSENTS		
Katiane FONMARTIN	Vincent GASSMANN	Michel HABERER
Xavier RETAUX	Françoise SIEGEL	

ABSENTS EXCUSES		
Brigitte BANNEROT <i>Pouvoir à V. GASSMANN</i>	Carine BONTEMPS <i>Pouvoir à C. PIEROG</i>	Dany ECKENFELDER <i>Pouvoir à K. FONMARTIN</i>
Maria GONZALEZ <i>Pouvoir à K. FONMARTIN</i>	Martine LEONARD	Daniel JAEGERT <i>Pouvoir à V. GASSMANN</i>
Jean-Michel LAPLANCHE <i>Pouvoir à V. GASSMANN</i>	Jérémy OUGIER-WALLIANG	Catherine PIEROG <i>Pouvoir à V. GASSMANN</i>
Jean-Claude SAGOT		

Sont également présents : Freddy BURKHARD et Hind HOUKARI du cabinet comptable KREMER.

La séance commence à 14h15 sous la présidence de Vincent GASSMANN.

Secrétaire de Séance : Françoise SIEGEL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du CA du 11 septembre 2018
2. AG du 8 novembre : présentation du bilan comptable (intervention du cabinet Kremer)
3. Journée d'automne 2018 : dernières mises au point
4. Journée de printemps 2019
5. Journée d'automne 2019
6. JFS 2019
7. Congrès 2020
8. Le rapport Lecoq
9. Agenda des prochaines réunions de CA
10. Divers

1. APPROBATION DU PV DU CA DU 11 SEPTEMBRE 2018

Approbation à l'unanimité des membres présents.

2. ARRETE DE COMPTE PAR LE CA POUR APPROBATION A L'AG

Présentation du bilan comptable en préparation de l'assemblée générale du 8 novembre 2018 (intervention du cabinet Kremer)

Mr BURKHARD, Expert-comptable

Mme HOUKARI, expert-comptable

Le Bilan est la photographie à l'instant T : réserves, patrimoine....

Le compte de Résultat correspond à l'analyse des flux

Produits

Produits nets d'exploitation 10645 euros

Produits totaux 13559 euros

Charges

Frais financés charges et salaires 25492 euros

Perte 15000 euros

Réserves p 2 (fonds propres) 144 608 euros

Actif : constructions 39931 euros

Installation 11921 euros

Les actifs sont évalués à 15253 net lorsqu'on tient compte de l'amortissement

Détail

Tout est justifié

Le poste des activités représente 10 000 euros et correspond aux cotisations

Charges 25000 euros ; poste relativement stable /2016

- Factures non parvenues en 2017 :
 - Charges constatées d'avance (facture Macao) 2017/2018 prorata pour 2017
 - Charges du personnel : comme l'EX-1 ; salaire qui devait 2015 ; 421 e

Location et assurances : pas de variation

- Le poste énergie : le cout du Gaz recule, celui de l'électricité idem
- Charges locatives
- Charges sociales : l'expert-comptable pointe un écart important en raison de congés payés non pris. Par conséquent les cotisations CP sont en forte progression
- Le conseil d'administration doit se positionner sur le fait que ces congés soient payés ou annulés. Ils sont à apurer avant le 31 mai

Variation des charges 1455

Impôt sur les sociétés 2016 n'a pas été réglé 477 euros reporté en 2017 puis en 2018 et payé

L'Etat 30/04/2018 IS pour les collectivités publiques pour les produits financiers ; tous les placements ne sont pas concernés) à hauteur de 24% sur certains revenus de placement

Les revenus qui baissent

99000 à 81000 en 2017 euros de Sicav

Disponibilités : comptes surtout livret A (arrêt de certains placement et placement d'attente pour un débours éventuel pour le congrès 2020)

Au total stock et encours env. 138000

Immobilier env. 80000 mais ça vaut plus 107000 si on vendait aujourd'hui (à valider...)

Le comptable n'a pas à revaloriser à la hausse ; il le doit à la baisse

Conclusions

- CP à traiter

Résultat négatif 12158

Ratio d'autonomie par rapport au frais si on n'avait aucun produit : 5-6 ans

Fonds : tous les résultats positifs ou négatifs depuis l'origine

En face de ces fonds : banque et construction

Question de la revalorisation de l'immeuble en cas de demande d'emprunt

Pas d'impôts en association

Dans la taxe foncière c'est la valeur locative qui est prise en compte

- Faire l'inventaire des mobiliers et le matériel informatique et bureautique

Peut-on « gonfler » le bilan ?

Gonfler le bilan avec des bénévoles (évaluation des contributions volontaires) : ce n'est pas possible

Valorisation des conférenciers (heure x taux SMIC) ce n'est pas possible

Bénévoles du CA sur leur temps de travail

Vérifier que ceux qui votent aient payé leur cotisation

Le quorum de l'AG n'est pas requis selon les statuts

Décision du CA :

11 votants présents ou représentantes

Validation des comptes

TODO :

Régler les problèmes de CP lors de la prochain CA. Dans le contrat rien de spécifique n'est indiqué. Textes en vigueur cf. annexe

Faire l'inventaire mobilier

Le rapport moral va être préparé pour l'AG

3. JOURNEE D'AUTOMNE 2018 : DERNIERES MISES AU POINT

Pour les conférences

Déplacement de l'intervention de Madame Nibelle, avancée à 14h15

Brahim 14h35

Q/R 15h40

Maria 16h-16h20

A modifier sur le site

Pour l'organisation :

Traiteur 100 p 330 euros ; prévoir plus : 98 inscrits

Pour l'animation :

Répartition qui présente qui, entre Katiane Fontmartin et Michel Haberer
Vincent accueille le public et annonce les journées de Printemps, les JFS, l'AG

Pas d'exposants

4. JOURNEE DE PRINTEMPS 2019

La date n'est pas retenue : 12 ou 15 mars. L'idée est de bloquer le 12 mars ; faire un tour de table

Le lieu : Les disponibilités à l'ENA ne seront connues qu'à la fin de l'année. Le Vaisseau sera exploré ou MIScha ou l'Architrave

La thématique : Allongement des carrières et activité professionnelle, rester actifs en situation de vieillissement physiologique et pathologique

Les conférenciers

Mme MOLINIER Françoise CREAPT entendu pour le 12 mars uniquement

Les pilotes : B BANNEROT absente, Xavier RETAUX, Catherine PIEROG sont en charge, recueillir les infos sur l'organisation en amont du CA

5. JOURNEE D'AUTOMNE 2019

Le pilote Catherine PIEROG

La thématique :

Handicap et travail au CRM dans le Haut Rhin Mulhouse

Le matin, visite du centre Camus le matin qui a une structure pour mettre en situation réelle de travail. L'idée est d'échanger pour comprendre comment ils rebouclent avec les services de santé au travail

Trajet	Trajet : train : tarif groupe possible à partir de 50 personnes : 30% de réduction soit 23,60€ AR Strasbourg Mulhouse + tram : 2,06€ AR tarif groupe Train à 7h21 (toutes les 30 minutes) arrivée au CRM autour de 8h45
Où	Locaux du CRM - Auditorium de 150 personnes dans le CRM - Service : Visite par petits groupes possible
Quand	Journée d'Automne 2019
Qui	Inscrits à la JA de la SMSTS (au mieux > 50 personnes pour bénéficier du tarif groupe SNCF)
Quoi	Focalisation handicap neuropsych (TC et AVC) possible Présentation générale du CRM par le Dr Anne Passadori (1h) : axée sur partie soins Idem pour Dr Mourat du pôle RF de Strasbourg ? COMETE 68 (Dr Passadori / Mme Bippus ergothérapeute ergonome) / 67 (partenaire Dr Mourat?)

	<p>EMOI TC / SIMOT = Sinclair dans le Haut Rhin</p> <p>Remédiation cognitive : 1 intervenant de Strasbourg qui nous accompagnerait ? idem</p> <p>Exemple de programme d’ETP (éducation thérapeutique) « mieux vivre au quotidien avec la maladie de Parkinson » : 4 j par sem. pendant 4 semaine, par groupes de 6 à 8 personnes au CRM, par Caroline Weibel, CRM Programme conduire : pour tout patient (même si pas d’autres PEC au CRM) CICAT (centre de conseils et informations en aides techniques) Eckbolsheim (CEP) et Mulhouse</p> <p>Présentation des formations du CRM par Catherine Gérard : chargée de développement et prospectives sur la formation et orientation professionnelle : excellente communicante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations PréO : tj avec RQTH, avec accord MDPH qui oriente en PréO, 35h par sem. 8 à 12 sem. - UEROS (pour personnes atteintes de lésions cérébrales acquises et/ou évolutives : 35 h par sem. 3 à 6 mois : construction projet de vie, évaluation des capacités, activités individuelles et collectives) <p>Présentation des conventions tripartites RF / Assurance Maladie / employeur</p> <p>Présentation de l’OSE : offre de service aux entreprises, financée par les entreprises</p> <p>VISITE du CRM par petits groupes (simulation de conduite, plateaux techniques, simulation de situations de travail), CICAT...</p>
Combien	Budget par visiteur : trajet 23,60 + 2,06€ pour train et tram si tarif groupe : Tarif différent selon si inscription avec transport inclus ou non Repas ? Locaux ?

6. JFS 2019

C’est la région Dauphiné Savoie qui organise le 20 et 21 juin 2019 à Annecy
Il n’y a pas eu d’appel à communication
Relayer les dates en interne.

7. CONGRES 2020

Réunion du comité d’organisation :
Maria doit constituer le comité scientifique et désigner les pilotes des thématiques et définir les thèmes des symposiums

Réunion avec Europa le 6 novembre

Réunion 15 novembre comité scientifique

Réunion 17 décembre comité scientifique et organisation

Thématique des symposiums :

- La santé au travail en transfrontalier
- Les réseaux sociaux et la santé au travail
- Question de l'organisation de la DPC
- Labellisation DPC par l'université

8. DISCUSSION AUTOUR DE LA MISSION LECOCQ

Michel Haberer : *"Pour ce qui concerne la Carsat elle sait travailler en réseau
Le ressenti interne est une volonté de casser une dynamique"*

INRS Anact comment se positionne-t-il ?

Pessimisme autour de la table

La lettre de mission est attendue dans les 4 prochaines semaines

9. AGENDA 2018 REUNIONS DE CA

Proposition pour 2020 : seule journée d'automne

Le nombre de CA est réduit pour augmenter la participation

- 11 décembre 2018
- 17 janvier 2019
- 26 février 2019
- 6 juin 2019
- 8 octobre 2019
- 12 décembre 2019

10. DIVERS

Fin de la réunion à 17h.

Vincent GASSMANN
Président
Le 24/10/2018

ANNEXE

Textes en vigueur dans le code du travail :

Article L3141-13

- Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

Les congés sont pris dans une période qui comprend dans tous les cas la période du 1er mai au 31 octobre de chaque Ann

Article L3141-22

- Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

Si, en application d'une disposition légale, la durée du travail d'un salarié est décomptée à l'année, une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche peut prévoir que les congés ouverts au titre de l'année de référence peuvent faire l'objet de reports.

Dans ce cas, les reports de congés peuvent être effectués jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle pendant laquelle la période de prise de ces congés a débuté.

L'accord précise :

1° Les modalités de rémunération des congés payés reportés, sans préjudice de l'article L. 3141-24 ;

2° Les cas précis et exceptionnels de report ;

3° Les conditions dans lesquelles ces reports peuvent être effectués, à la demande du salarié après accord de l'employeur ;

4° Les conséquences de ces reports sur le respect des seuils annuels fixés au sixième alinéa de l'article L. 3121-44, au 3° du I de l'article L. 3121-64 et à l'article L. 3123-1. Ce report ne doit pas avoir pour effet de majorer ces seuils dans une proportion plus importante que celle correspondant à la durée ainsi reportée.

Le présent article s'applique sans préjudice des reports également prévus aux articles L. 3142-118 et L. 3142-120 à L. 3142-124 relatifs au congé pour création d'entreprise, aux articles L. 3142-33 et L. 3142-35 relatifs au congé sabbatique et aux articles L. 3151-1 à L. 3151-3 relatifs au compte épargne-temps.

Article L3141-28

- Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

Lorsque le contrat de travail est rompu avant que le salarié ait pu bénéficier de la totalité du congé auquel il avait droit, il reçoit, pour la fraction de congé dont il n'a pas bénéficié, une indemnité compensatrice de congé déterminée d'après les articles L. 3141-24 à L. 3141-27.

L'indemnité est due que cette rupture résulte du fait du salarié ou du fait de l'employeur.

Cette indemnité est également due aux ayants droit du salarié dont le décès survient avant qu'il ait pris son congé annuel payé. L'indemnité est versée à ceux des ayants droit qui auraient qualité pour obtenir le paiement des salaires arriérés.